



MAIRIE
DE

VOLONNE

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 10
Date de la CONVOCATION :
2 juillet 2025.

dcm 08 / 250709

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 9 juillet 2025)**

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250709-08_250709-DE te

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 juillet, à 18 Heures, la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER.

. **ABSENTS (09)** : Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET** : Demande d'aide financière auprès de la Région SUD pour l'élaboration d'un schéma directeur du réseau de chaleur bois-gaz.

Madame le Maire expose :

Afin de déployer les énergies renouvelables sur le territoire, il est envisagé d'étendre le réseau de chaleur bois-gaz en raccordant d'autres bâtiments.

Cette extension nécessite toutefois une étude de faisabilité avec une partie diagnostic global (économie, technique, juridique) et une partie analyse des extensions possibles.

Après plusieurs échanges avec le syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04) qui accompagne la commune dans ce projet, cette étude peut être financée à 70% par la Région SUD. Une consultation des entreprises a été réalisée pour chiffrer l'étude de faisabilité et elle s'élève à 13 200 HT.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

	Coût HT €
Etude de faisabilité d'extension du réseau de chaleur « Schéma directeur du réseau de chaleur bois-gaz »	13 200,00 €
Budget du projet	13 200,00 €
Subvention REGION SUD 70%	9 240,00 €
Autofinancement	3 960,00 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (10 voix POUR)** :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à solliciter l'aide financière auprès de la Région SUD et à déposer la demande de financements ;
- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.